

bien de rendre plus accessible la propriété au petit salarié.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: J'espère que le comité ne pensera pas que cette nouvelle intervention de ma part a pour but de retarder l'adoption du projet de résolution. Il n'en est rien, et loin de moi cette idée, mais j'aimerais aborder le plus brièvement possible un certain nombre de points autres que ceux que le ministre a expliqués au cours de la discussion. Je puis assurer au ministre que dès que nous en serons à l'étape du bill notre groupe mettra tout en œuvre pour hâter l'adoption de la mesure.

Je tiens cependant à consigner au compte rendu certaines de mes propositions et réactions à des propos que le ministre a tenus au début de la discussion. Je veux parler des taux d'intérêt, du prix des terrains et, un instant, si on me le permet, du réaménagement urbain. Je me rends compte qu'il n'est pas rigoureusement dans l'ordre d'aborder ce dernier sujet. Comme il s'agit toutefois d'un débat sur la loi, l'occasion nous est offerte d'en discuter certains autres articles pertinents. Je dois dire au ministre, en toute déférence, qu'il s'est mépris complètement sur le sens de mes observations d'hier concernant le logement. Il a semblé avoir l'impression que je m'en étais pris à lui à cause de certaines choses, si j'en juge par ce qu'il a dit à la page 138 du *hansard*:

Il...

Le député de Laurier.

...a commencé par me reprocher vertement de faire consentir tous les prêts par le gouvernement. Il a dit que nous devrions laisser aux institutions privées l'initiative de faire les prêts, que nous allons trop loin, que nous engageons trop le gouvernement dans ce domaine.

Je n'ai pas dit cela. Si le ministre veut bien s'assurer de ce que j'ai dit, il verra que je ne l'ai pas critiqué du tout. J'ai cependant fait une mise en garde. J'ai dit que le gouvernement devrait peut-être se montrer prudent et ne pas trop s'engager dans ce domaine. J'estime que la déclaration que j'ai alors faite est tout à fait conforme aux faits. Peut-être devrais-je répéter cette brève déclaration. Elle est à la page 131 du *hansard*:

Je ne nie pas que les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement aient eu des effets salutaires sur l'industrie de la construction mais, en consultant les chiffres des prêts hypothécaires au Canada l'an dernier, je me demande si l'intervention du gouvernement dans un domaine qui jusqu'ici était occupé presque exclusivement par des institutions particulières n'a pas eu simplement pour effet d'encourager ces institutions à rechercher d'autres formes d'investissements.

[M. Caron.]

A la page suivante, j'ai ajouté:

Il est difficile, je comprends, d'établir nettement que c'est l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui explique la réduction des sommes avancées par les institutions privées; je n'insisterai donc pas davantage là-dessus. Il me suffira de dire et de signaler au gouvernement le danger qu'il y a pour elle de jouer un rôle prépondérant ou prédominant dans ce domaine.

Autant que je me rappelle la discussion d'alors, le ministre s'est dit de cet avis, car il a semblé opiner du bonnet.

L'hon. M. Green: Je devrai me tenir la tête raide.

L'hon. M. Pickersgill: Ça ne sera pas facile.

L'hon. M. Chevrier: Que le ministre me permette de lui donner l'assurance qu'on n'a pas voulu le critiquer, ni lui ni la société de la Couronne; on a voulu prévenir le gouvernement qu'il commettrait peut-être une erreur en s'engageant trop à fond.

Si le ministre veut bien me permettre de le lui dire, il est allé beaucoup trop loin, à mon avis, dans la déclaration qui figure à la page 121 du *hansard* d'hier, et que voici:

Nous étions au pouvoir depuis très peu de temps quand nous avons observé un rapide ralentissement de la construction de logements d'un bout à l'autre du Canada.

Cette déclaration n'est pas conforme aux faits. En toute déférence pour le ministre, je dois dire qu'elle est inexacte; pour s'en convaincre, il lui suffira de consulter ses propres chiffres. S'il veut bien se reporter à la statistique préparée par la *Canadian Housing Statistics* et par la société de la Couronne, pour le quatrième trimestre de 1957, il constatera, au tableau n° 1 sur la construction d'habitations, qu'il y a eu 1,454 mises en chantier en janvier 1957. En février, le chiffre passait à 1,773, en mars à 3,441, en avril à 6,148, en mai à 8,695 et en juin 1957 à 10,177.

M. Pallett: Combien y en avait-il eu en 1956?

L'hon. M. Chevrier: Je pourrais vous donner les chiffres pour 1956. Mon honorable ami cherche à m'interrompre parce que les faits ne concordent pas avec les déclarations du ministre, mais cela ne fait que prouver l'inexactitude de ce qu'il a dit. Je voulais simplement signaler que le nombre des mises en chantier a été plus grand pendant le premier trimestre et une partie du deuxième trimestre de 1957 qu'il ne l'a été sous le gouvernement actuel, et au mois de juin les mises en chantier avaient atteint le chiffre de 10,177. C'est un chiffre, d'après la statistique, qu'elles n'ont jamais atteint depuis. En effet, en janvier 1958, c'est-à-dire cette